

Bulletin d'adhésion au SNUDI FO 72 : année civile 2026

4 rue d'Arcole 72000 LE MANS snudifo72@gmail.com
tel : 06 36 21 49 61

Pour être informés, pour vous défendre, pour revendiquer : **Syndiquez-vous !**

La force du syndicat, c'est son nombre de syndiqués,

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers et humains (décharges syndicales, presse, déplacements, téléphone...) Les ressources du SNUDI FO 72 proviennent uniquement des cotisations et du nombre d'adhérents, ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation vis à vis de quiconque !

C'est son indépendance,

Pour défendre les revendications face à l'Etat, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir même de manière constructive ou critique un gouvernement ou un parti politique quel qu'il soit !

C'est son affiliation, à une Union Départementale Force Ouvrière (regroupement de tous les syndicats FO de la Sarthe privé -public), à un syndicat national et à une fédération (FNEC-FP-FO)

Toute cotisation est déductible à hauteur de 66% ou génère un crédit d'impôt.

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS !

■ Être informé, et défendu en priorité en cas de besoin

Le SNUDI-FO défend pied à pied chaque adhérent.

Le SNUDI-FO 72 vous accompagne dans toutes vos démarches (constitution de dossier, conditions de travail, intervention DSDEN, IEN et audiences, recours), propose RIS et stages tous les ans. Priorité est accordée aux adhérents.

■ Bénéficier de la solidarité syndicale dans le cas de mouvements de grève longs (caisse de solidarité)

■ Adhésion automatique à l'AFOC, 2^{ème} association de consommateurs française

■ La définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection du Conseil Syndical)... Au SNUDI-FO ce sont les adhérents qui le souhaitent qui définissent les orientations que l'on peut avoir (lors des AG, conseils syndicaux, etc...). Le syndicat est un outil qui n'appartient qu'à ses adhérents !

+ D'ADHERENTS = + DE REPRESENTANTS POUR VOUS DEFENDRE

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	MAJORATIONS :				
PE, PsyEN	147	167	171	174	177	180	183	200	210	220	230	Chargé d'école + 15€				
	49,9*	56,7*	58,1*	59,1*	60,1*	61,2*	62,6*	68*	71,4*	74,8*	78,2*					
PE, PsyEN hors classe	210	220	230	240	260	270	280	AESH, AED, disponibilité : 50 EUROS (+ 10 € si en REP/REP+)				Directeur 2 à 4 classes + 20€				
	71,4*	74,8*	78,2*	81,6*	88,4*	91,8*	95,2*									
PE, PsyEN classe exceptionnelle	240	260	270	280	295	315	325	AESH Cout réel après déduction fiscale = 17 € / 20,4 € (REP)				Directeur 10 classes +, PsyEN, CPC et PEMF + 35€				
	81,6*	88,4*	91,8*	95,2*	100,3*	107,1*	110,5*									
Retraités : 83€ (28.22€* après déduction fiscale) pour une pension < à 1500€ net avant impôt 123€ (41.82€*) pour une pension comprise entre 1500€ et 2000€ net avant impôt 163€ (55.42€*) pour une pension comprise entre 2000€ et 2500€ net avant impôt 203€ (69.02€*) pour une pension > à 2500€ net avant impôt												REP+ = +40€				
Contractuels : 80€ (27.20€* après déduction fiscale)												REP = + 10€				

Bulletin d'adhésion SNUDIFO 72 - année civile 2026

Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

N° de portable : Adresse mail perso:

École (nom + ville):

Je suis : PE PsyEN AESH /AED. retraité. contractuel au ème échelon
 classe normale hors classe classe exceptionnelle

J'exerce sur un poste de : direction classe(s) REP REP+

Temps partiel (si oui, préciser la quotité).....%

Je paie une cotisation totale de : € (échelon + majoration éventuelle)

- par chèque(s) en versement(s) (10 chèques maximum à l'ordre du SNUDI FO 72)
 par prélèvement(s) automatique(s) en fois (10 max) (mois butoir : décembre + fournir un RIB)
 renouvellement automatique d'une année civile sur l'autre (arrêt sur simple demande).